

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Décision n°1 du 3 janvier 2019** : souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale, avec pour principales caractéristiques :
 - Montant du contrat de prêt : 750 000,00 €
 - Durée du contrat de prêt : 25 ans
 - Objet du contrat de prêt : financer les investissements
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/02/2019, en une fois avec versement automatique à cette date.
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,04 %.
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.
 - Mode d'amortissement : échéances constantes.
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
 - Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.
- **Décision n°2 du 3 janvier 2019** : signature d'un devis de la société MERCURA pour l'achat d'un cinémomètre laser, pour un montant de 3 800 € HT.
- **Décision n°3 du 4 janvier 2019** : signature d'un devis de l'entreprise ERIC COMTE TP pour la réalisation de travaux d'extension des réseaux humides pour les futurs équipements du secteur « Les Contamines », pour un montant de 22 766,25 € HT
- **Décision n°4 du 8 janvier 2019** : signature d'un devis de la Société GARDEN JARDIN pour l'élagage d'arbres de la place de l'Eglise et du Pré Mathieu, pour un montant de 2 280 € HT
- **Décision n°5 du 14 janvier 2019** : signature d'un devis de la Société TERELEC pour la fourniture et la pose de signalisation routière vers la sortie pompiers, pour un montant de 1 597,50 € HT
- **Décision n°6 du 16 janvier 2019** prise en application de l'Article L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales : il a été procédé, à la demande de la trésorerie de Bourgoin-Jallieu Collectivités, au virement, au titre de l'exercice 2018, en section de fonctionnement, de la somme de 76 548 € du chapitre 022 « Dépenses imprévues », à l'article 739211 « Attribution de compensation », pour permettre de régulariser au niveau budgétaires diverses opérations concernant les attributions de compensation positives et négatives.
- **Décision n°7 du 17 janvier 2019** : signature d'un devis de la société ELLIPSE GEOMETRE pour un relevé topographique des parcelles AB617 et 618, pour un montant de 1 242,84 € HT
- **Décision n°8 du 18 janvier 2019** : signature d'un devis de la Société EAULYMPIC pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau à l'école maternelle, pour un montant de 1 366,34 € HT
- **Décision n°9 du 23 janvier 2019** : signature d'une convention avec Me Kathia FAVOREAU pour représenter la commune dans le cadre de l'organisation du licenciement des salariés de Bernard GONIN dont la commune est légataire universel, pour un montant de 2 160 € HT
- **Décision n°10 du 24 janvier 2019** : signature d'un devis de la Société STGROUPE pour le traçage d'un terrain de tennis dans le gymnase, pour un montant de 2 340 € HT
- **Décision n°11 du 24 janvier 2019** : signature d'un devis du Syndicat des Eaux de la Région de Dolomieu/Montcarra pour des travaux d'alimentation en eau potable et de desserte en assainissement des futurs équipements des Contamines, pour un montant total de 6 067,63 € HT
- **Décision n°12 du 19 février 2019** : signature d'un devis de la Société SPORTS et PAYSAGES, pour les travaux d'entretien du Terrain d'Honneur de Football, pour un montant total de 12 117 € HT réparti sur 3 ans.
- **Décision n°13 du 1^{er} mars 2019** : signature d'un devis de l'entreprise TERPENT-ORDASSIERE pour la réparation et le renfort de l'ensemble des bois des orgues de l'Abbatiale, pour un montant de 19 500 € HT
- **Décision n°14 du 19 mars 2019** : signature d'un devis de l'entreprise LES JARDINS DU VAL RUPEEN pour l'entretien annuel du pré Mathieu, pour un montant de 1373,79 € HT

- **Décision n°15 du 19 mars 2019** : signature d'un devis de la société C2S pour une mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de construction de 4 courts de tennis extérieurs, pour un montant de 5 870,00 € HT
- **Décision n°16 du 22 mars 2019** : signature d'un devis de l'entreprise SOUFFLET VIGNE pour l'achat d'engrais et de gazon, pour un montant de 2 714,80 € HT
- **Décision n°17 du 24 mars 2019** : signature d'un devis de l'entreprise RENAULT TRUCKS pour la réparation du véhicule Maxity, pour un montant de 1 890,28 HT
- **Décision n°18 du 28 mars 2019** : suite à l'acceptation, par délibération du conseil municipal n°2019/01/03 en date du 17 janvier 2019, du legs de M. Bernard GONIN, règlement des sommes dues à ses anciens employés au titre des arriérés de salaires, indemnités de préavis et de licenciement, pour un montant total de 22 754,53 €.
- **Décision n°19 du 1^{er} avril 2019** : suite à la requête présentée par M et Mme Emmanuelle SABATIER après du Tribunal administratif de Grenoble et enregistrée le 21 février 2019, demandant l'annulation de la décision en date du 15 janvier 2019, par laquelle le maire a refusé l'octroi d'une dérogation scolaire pour scolariser leur enfant à l'école maternelle de Saint-Chef, désignation de la SELARL CAMIERE AVOCAT, représentée par Maître Caroline CAMIERE, pour représenter la Commune dans l'ensemble des actes de procédures de l'instance susvisée ainsi qu'aux audiences afférentes.
- **Décision n° 20 du 5 avril 2019** : signature d'un devis de l'entreprise ELLIPSE GEOMETRES pour le bornage de la parcelle AB 355 (villa situé sur le tènement de l'IME), pour un montant de 1 250 € HT.
- **Décision n° 21 du 5 avril 2019** : signature d'un devis de l'entreprise VAL TP pour la réalisation d'un enrochement Route des Vignes, pour un montant de 8 462,50 € HT.
- **Décision n°22 du 12 avril 2019** : signature d'un devis de l'entreprise FD CHARPENTE pour la dépose et l'évacuation de plaques de fibrociment de l'ancien local de la chasse, pour un montant de 1 850 € HT.
- **Décision n°23 du 19 avril 2019** : signature d'un devis de l'entreprise MALLET et ASSOCIES pour le changement des 6 anciens convecteurs de l'appartement d'Arcisse, pour un montant de 1375 € HT.
- **Décision n°24 du 19 avril 2019** : signature d'un devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture de rondins pour le terrain de boules des Guillaux, pour un montant de 940,71 € HT.
- **Décision n°25 du 29 avril 2019** : signature d'un devis de l'Entreprise VAL TP pour la démolition de la grange dite « Martin » située Rue de l'Abbatiale, pour un montant de 3 390 € HT.
- **Décision n°26 du 29 avril 2019** : signature d'un devis de la société ECPA pour l'achat de fournitures destinés à la psychologue scolaire (matériel pour la réalisation d'examens psychologiques), pour un montant de 1 497 € HT.
- **Décision n°27 du 29 avril 2019** : signature d'un devis de la Société GEO CONCEPT 3D pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la RD19 (traversées des agglomérations d'Arcisse et du Clair), pour un montant prévisionnel de 11 400 € HT
- **Décision n°28 du 9 mai 2019** : signature d'un devis de la Société PROLIANS pour la fourniture du matériel nécessaire à la réfection du grillage du jardin de l'école du Bourg, pour un montant de 1 110 € HT
- **Décision n°29 du 9 mai 2019** : signature d'un devis de l'entreprise OZ MEN FACADE pour la réfection des façades du mur de clôture de l'école du Bourg et du mur sud du jardin médiéval, pour un montant total de 11 264 € HT
- **Décision n°30 du 21 mai 2019** : signature d'un devis de la Société NOREMAT pour la réparation de l'épaveuse de la commune suite à un sinistre, pour un montant de 3 671,06 € HT
- **Décision n°31 du 28 mai 2019** : signature d'un devis de la Société O.Z MEN FACADES pour la réfection de la façade avant du bâtiment Berliat et du mur de clôture de la Maison des Associations pour un montant total de 12 682 € (TVA non applicable)
- **Décision n°32 du 31 mai 2019** : signature d'un contrat avec la société BREZAC, pour le feu d'artifice du 20 juillet 2019 dans le cadre de la Vogue, pour un montant de 3 333,33 € HT
- **Décision n°33 du 14 juin 2019** : modification de la régie de recettes « Restauration Scolaire » afin de l'étendre aux activités à destination des 11/15 ans
- **Décision n°34 du 18 juin 2019** : signature d'un marché avec l'entreprise PERTICOZ GERARD pour la construction de 4 courts de tennis extérieurs, pour un montant de 237 500,80 € HT.
- **Décision n°35 du 18 juin 2019** : signature d'un devis de la Société Dublin Town Records pour une prestation lors de la fête de la musique, pour un montant de 1200 € (TVA non applicable)

- **Décision n°36 du 21 juin 2019** : signature d'un devis de la Société TERELEC pour le remplacement d'un feu tricolore dans la rue de l'Abbatiale suite à un sinistre, pour un montant HT de 1997,20 €
- **Décision n°37 du 4 juillet 2019** : signature d'un devis de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour la réalisation de travaux sur les espaces verts dans le cadre du dispositif « PRODEPARE », pour un montant de 8 400 € (non assujetti à la TVA)
- **Décision n°38 du 2 juillet 2019** : signature d'un devis de la Société CPRO INFORMATIQUE pour le renouvellement de la maintenance informatique, pour un montant de 4 794 € HT.
- **Décision n°39 du 2 juillet 2019** : signature d'un devis de la société GEF SECURITE pour le service d'ordre de la Vogue 2019, pour un montant de 4 166 € HT.
- **Décision n°40 du 11 juillet 2019** : signature d'un devis de la Société MB 4807 pour le nettoyage annuel de la vitrerie des bâtiments communaux, pour un montant total de 3 426 € HT.
- **Décision n°41 du 19 juillet 2019** : signature d'un devis de l'entreprise METAL'ONE CONCEPT pour la maintenance et la réparation des ouvrants des écoles, pour un montant de 3 577,36 € HT.
- **Décision n°42 du 08 août 2019** : signature d'une convention avec la GENDARMERIE NATIONALE pour la sécurisation du comice agricole du 23 au 25 août 2019, pour un montant de 3 401,49 €.
- **Décisions n°43 du 9 août 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction d'une salle de convivialité – lot n°12 « tribune télescopique » - avec la société SAMIA DEVIANNE, pour un montant de 8 999,86 € HT, portant ainsi le montant du marché à 101 307,62 € HT.
- **Décision n°44 du 12 août 2019** signature d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an avec SARL GUILLAUD TRAITEUR, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants scolaires de la commune, aux prix unitaires de :
 - 3,05 € HT pour un repas enfant en maternelle
 - 3,60 € HT pour un repas enfant en élémentaire
 - 3,60 € HT pour un repas adulte
- **Décision n°45 du 3 septembre 2019** : signature d'un devis de l'entreprise PALOMBINI pour la réfection complète des peintures du logement de la cantine d'Arcisse, pour un montant de 6 154 € HT.
- **Décision n°46 du 9 septembre 2019** : signature d'un devis de la Société MALLET pour le remplacement d'éléments sur le groupe de ventilation des écoles maternelles et annexes, pour un montant total de 2 424 € HT
- **Décision n°47 du 10 septembre 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction de 4 courts de tennis extérieurs avec l'entreprise PERTICOZ GERARD, pour un montant de 5 184 € HT, portant ainsi le montant du marché à 237 500,80 € HT.
- **Décision n°47 du 10 septembre 2019 (rectificatif)** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction de 4 courts de tennis extérieurs avec l'entreprise PERTICOZ GERARD, en vue de la réalisation d'une bande en béton d'une largeur de 20 cm en pied de clôture, pour un montant de 5 184 € HT. Le marché s'établit désormais à un montant de 242 684,80 €.
- **Décision n°48 du 19 septembre 2019** : signature d'un marché avec l'entreprise NOIR ETANCHEITE pour la construction d'une salle de convivialité – reconsultation du lot n°4 « étanchéités multicouches » – pour un montant de 109 813,61 € HT.
- **Décision n°49 du 19 septembre 2019** : signature d'un contrat de location longue durée d'un véhicule électrique de type KANGOO ZE avec la société FRANCE COLLECTIVITE INVEST pour un montant de loyer de 345 € HT/mois, mais déchargé du paiement de ce loyer en vertu d'un contrat de régie publicitaire signé avec cette même société. Seule la location de la batterie reste à charge de la commune, pour un montant de 700 € par an.
- **Décision n°50 du 23 septembre 2019** : signature d'un devis de la société JEAN BOUVIER pour l'achat d'un broyeur de branches, pour un montant de 3 990 € HT.
- **Décision n°51 du 1^{er} octobre 2019** : signature d'un devis de la société RONDINO pour l'achat de 2 bancs et d'une poubelle pour le site des Guillaux, pour un montant de 839,87 € HT.
- **Décision n°52 du 1^{er} octobre 2019** : signature d'un devis de OSEZ GROUPE pour l'entretien des sentiers de randonnées et divers terrains, suite au désistement de l'ONF du dispositif PRODEPARE, pour un montant de 7000 €.
- **Décision n°53 du 4 octobre 2019** : signature d'un devis de l'entreprise PALOMBINI pour la réfection des sols et plafonds d'un logement du bâtiment Berliat, pour un montant de 1786,15 € HT.

- **Décision n°54 du 4 octobre 2019** : signature d'un devis de la Société PLAYGONES pour la réhabilitation des surfaces de roulements du Skate-park, pour un montant de 5 775,50 € HT.
- **Décision n°55 du 16 octobre 2019** : signature d'un devis de l'association SO CASTAFIORE pour une animation théâtrale lors du Salon de la Récup' 2019, pour un montant de 955 €.
- **Décision n°56 du 18 octobre 2019** : signature d'un devis de l'entreprise LES JARDINS DU VAL-RUPEEN pour l'aménagement de plantations le long de la RD19 aux Môles, pour un montant de 12 711,60 € HT.
- **Décision n°57 du 18 octobre 2019** : signature d'un devis de l'entreprise FAUCONNERIE CHRISTOPHE PUZIN, pour une intervention de régulation des colonies de pigeons dans le centre-bourg, pour un montant de 4 083,40 € HT.
- **Décisions n°58 du 28 octobre 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction d'une salle de convivialité – lot n°2 « gros œuvre » - avec l'entreprise FUZIER & LAMBERT, pour un montant de 9 687,45 € HT, portant ainsi le montant du marché à 509 198,70 € HT.
- **Décisions n°59 du 28 octobre 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction d'une salle de convivialité – lot n°13 « chauffage – ventilation – climatisation – plomberie - sanitaire » - avec l'entreprise DECLICS, pour un montant de 4 442 € HT, portant ainsi le montant du marché à 181 423 € HT.
- **Décision n°60 du 12 novembre 2019** : signature d'un devis de la société EIFFAGE pour les illuminations de fin d'année 2019, pour un montant de 1 493,50 € HT.
- **Décision n°61 du 12 novembre 2019** : signature d'un devis de la Société EIFFAGE pour l'alimentation électrique en tarif jaune de la salle de convivialité, les services techniques et les courts de tennis, pour un montant de 24 938,30 € HT.
- **Décision n°62 du 15 novembre 2019** : signature d'un contrat avec LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS pour un audit concernant la fiabilisation des adresses de la commune, pour un montant de 3 300 € HT.
- **Décision n°63 du 19 novembre 2019** : signature d'un marché avec la société DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI ARCHITECTES pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du tènement du Café de la Mairie, se décomposant de la manière suivante :
 - Une tranche ferme (mission Diagnostic) : avec un forfait définitif de rémunération de 8 000€.
 - Une tranche optionnelle (mission de BASE) : avec un forfait provisoire de rémunération de 36 828 € H.T (sans mission VISA) / 39 600 € HT (avec mission VISA), ce forfait provisoire étant établi sur une 1^{ère} tranche de travaux estimée à 300 000 € HT.
- **Décision n°64 du 22 novembre 2019** : signature d'un devis de la Société VEDIF pour l'achat de 3 bornes de propreté canine, pour un montant de 1 039,71 € HT.
- **Décision n°65 du 25 novembre 2019** : signature d'un devis de la Société VIVRE EN BOIS pour l'achat de rondins pour l'aménagement du jardin Patricot, pour un montant de 1 081,02 € HT.
- **Décision n°66 du 2 décembre 2019** : signature d'un devis de la Société NOIR ETANCHEITE pour une recherche des anomalies sur la toiture de la salle polyvalente, nettoyage des nous et reprise des éléments d'éclairage, pour un montant de 1 341,62 € HT.
- **Décision n°67 du 9 décembre 2019** : signature d'un devis de la Société METAL ONE CONCEPT pour fabrication de barrières devant l'école du Bourg suite à un sinistre, pour un montant de 3 842 € HT.
- **Décisions n°68 du 16 décembre 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction d'une salle de convivialité – lot n°14 « électricité – courants forts et faibles – chauffage électrique » - avec l'entreprise GAILLARD ELECTRICITE pour un montant de – 2 895 € HT, portant ainsi le montant du marché à 117 318,17 € HT.
- **Décision n°69 du 20 décembre 2019** : signature d'un devis de la Société DURAND SERVICES pour la réparation du véhicule Mascott, pour un montant de 2 263,09 € HT
- **Décision n°70 du 23 décembre 2019** : attribution d'un marché à l'entreprise LOUIS VAL pour la réalisation d'aménagements sécuritaires du carrefour de la RD19 avec le Chemin du Silo, dans l'agglomération du Clair, pour un montant de 60 166,88 € HT.
- **Décision n°71 du 26 décembre 2019** : signature d'un avenant n°1 au marché de construction d'une salle de convivialité – lot n°5 « menuiseries extérieures – aluminium – fermeture » - avec l'entreprise METALLERIE ROLLAND pour un montant de 1 365 € HT, portant ainsi le montant du marché à 68 709,74 € HT.